



Groupe de travail Immigration, Intégration, Discriminations. Réunion du 28 octobre 2009

Étaient présents :

Colette Friedlander, Brigitte, Leïla, Véronique Lethiec, Aline Weber, Majid Ba, Julien Hartmann, Maurice Goldring, Romain Motamboli-Tusevo, Pierre Pascaud, Sébastien Picaut, Mamadou Sow, Didier Vallet.

Réunion avec Julien Hartmann, Responsable du Point d'Accès aux Droits du 18^e, Juriste spécialisé dans le droit des étrangers.

Avant-propos :

Julien Hartmann nous signale qu'il intervient à titre personnel, et non pas au nom de Droits d'Urgences. Ses propos n'engage donc que lui. Droit d'Urgences est une association d'application de la loi non une association militante.

Le PAD 18 a ouvert ses portes en 2003 et c'était le 1^e de Paris. C'est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant aux habitants de l'arrondissement de bénéficier d'une aide dans leurs démarches lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs. La gestion du PAD 18 a été confiée à l'association Droit d'Urgences dont Julien Hartmann est salarié.

Juriste spécialisé dans le droit des étrangers, il a connu quelques ministres de l'Intérieur et a mis en application plusieurs des lois sur l'immigration : Jean-Pierre Chevènement et la loi de 1997, Daniel Vaillant, Nicolas Sarkozy et la loi de 2003, Brice Hortefeux et sa loi de 2007.

Cette rencontre est l'occasion d'approfondir certaines questions, de faire un point sur l'évolution de la situation des étrangers et ses conséquences au quotidien.

1/ Evolution de la loi

Intervention de Julien Hartmann.

La régularisation massive des sans-papiers n'a fait l'objet d'aucune loi. L'obtention d'un titre de séjour a toujours été soumis aux critères actuels c'est-à-dire la vie familiale, le travail ou la santé.

Depuis 10 ans, le nombre d'octroi de titres de séjour est stable : entre 180 et 200 000/an.

Les différentes lois n'ont donc pas eu véritablement d'impact malgré les discours politiques les accompagnant. Ce sont probablement les discours qui ont eu des conséquences sur la société et la situation des étrangers.

En 2003, le discours est résolument économique, basé sur la démographie, les besoins en main d'œuvre.

Après 2003, et en préparation de la loi de 2007, le discours évolue et on constate une mise en concurrence de plus en plus importante entre les entrants, les présents et les « français ». Sarkozy parle de « prime à la clandestinité » à plusieurs reprises faisant allusion aux étrangers résidants durant 10 ans en France et obtenant uniquement à ce titre un titre de séjour, dénonçant le « laxisme » des lois précédentes.

On l'a vu, il a occulté la réalité des chiffres.

Alors et dans les faits, la loi devient un instrument d'un contrôle administratif plus poussé et change la donne : on confronte les étrangers au « bizutage » administratif, et le discours devient extrêmement idéologique.

On assiste depuis à une augmentation du contrôle administratif, ce que la loi nomme « encadrement du parcours ».

On constate :

- des réalités très différentes en fonction des préfectures : les pièces justificatives prouvant les situations des personnes diffèrent, changent, et sont de plus en plus compliquées à obtenir.
- une augmentation des dossiers réglés au tribunal (on estime qu'avant 2007, 90% des dossiers **répondant aux critères** étaient acceptés ; aujourd'hui, 85% de ces mêmes dossiers **sont refusés en préfecture et donnent donc lieu à un recours au Tribunal Administratif**). **Autrement dit, une inversion complète de la situation.**

A noter : aujourd'hui le délai d'attente au TA à Paris est de 3 ans.

Il nous faut combattre les mensonges idéologiques **du pouvoir**. En fait, le cadre législatif n'a été que peu modifié. C'est la pratique administrative qui a changé du tout au tout. Un système nullement laxiste mais fair-play a été remplacé par l'arbitraire et le règne des passe-droit, pour un nombre de titres de séjour identique au final.

>> Les lois Sarkozy ont précarisé encore plus la situation des étrangers **qui sont en situation régulière** en France.

>> La double peine n'a jamais été supprimée dans les faits. Seule la façade de la loi a été modifiée.

2/ Questions/réponses et débat

- *Les décisions rendues par les tribunaux sont-elles homogènes sur le territoire ou constate-t-on des différences de traitement, comme dans les préfectures ?*

Oui, les tribunaux rendent une même justice sur le territoire, la sécurité juridique est toujours assurée et notamment par l'article 8 de la convention européenne des Droits de l'Homme. Le problème est toujours de savoir comment supporter l'insécurité sociale en attendant le passage au tribunal.

D'autre part, les délais pour les recours quand une décision est prise sont souvent très courts et les étrangers sont souvent dans l'urgence juridique.

Il faut également noter qu'aujourd'hui saisir le tribunal n'est plus suspensif. La charge de la preuve est inversée. Par exemple, il n'est pas rare de voir des malades **gravement atteints** se faire expulser, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans.

- *On a beaucoup entendu parler de la polémique sur l'appel d'offres concernant l'assistance des sans-papiers dans les centres de rétention et les difficultés rencontrées par la CIMADE. Qu'en est-il aujourd'hui de la situation des associations d'aide aux étrangers ?*

Aujourd'hui les associations sont souvent les seules à posséder le savoir-faire pour gérer les problèmes juridiques notamment rencontrés par les étrangers.

Si la droite change la loi si régulièrement, c'est aussi pour complexifier l'action des juristes (on considère que le droit des étrangers est un des secteurs du droit les plus complexes en France).

On constate que les subventions diminuent, or le temps de traitement des dossiers est de plus en plus long à cause de la complexité du système actuel.

En même temps que les associations sont « débordées » par les demandes, la mise en concurrence augmente.

Concernant le problème précis dans les centres de rétention, malheureusement, cela ne change **pas grand chose**. **Lorsqu'une personne est placée en rétention il est en général** trop tard. La CIMADE a cependant un savoir-faire inégalé sur ces questions.

>> Pourquoi ne pas mettre en place un système d'aide légale dès l'entrée en France ?

- *Le passage du RMI au RSA pose aussi beaucoup de problèmes. En effet, il faut dorénavant prouver 5 ans de résidence sur le territoire français, même pour un conjoint de Français, pour bénéficier du RSA.*

Il est vrai qu'on ne parle que rarement des couples mixtes, mais ils sont aujourd'hui touchés par ces changements administratifs et sont également précarisés. **Leur accès aux droits sociaux est notamment mis en cause, par le biais d'un allongement toujours plus important des délais**. On peut dire donc que ces **pratiques** ont des conséquences directes également sur les Français. **En un sens c'est une bonne chose, car cela favorise la mobilisation sur ces sujets : beaucoup de gens ne font rien tant qu'ils ne sont pas personnellement concernés.**

>> voir les sites <http://amoureuxauban.net/> (branche « couples mixtes » de la Cimade) et <http://multinational.leforum.eu> (forum de l'association Dignité Libertés)

D'ailleurs on constate aujourd'hui de plus en plus de difficultés dans le renouvellement des cartes d'identité.

La nationalité de certains Français est de plus en plus **systématiquement** remise en cause. **Désormais toute personne qui n'est pas née en France ou dont les deux parents ne sont pas nés en France doit prouver sa nationalité lorsqu'elle renouvelle son passeport ou sa carte d'identité.** En décentralisant le pouvoir d'octroyer la nationalité, on augmente également le risque de voir l'accès à la nationalité être soumis au pouvoir discrétionnaire de certains et par la même de créer de nouvelles inégalités.

Une participante souligne que l'on crée des Français sur siège éjectable, qu'on viole les droits de l'Homme et qu'on fragilise l'Etat de Droit.

- *Comme les « tracasseries » administratives ne changent rien au nombre d'arrivants, de régularisés et d'expulsés, un militant présent souligne que le discours de la droite est une stratégie de Sarkozy pour créer la peur de l'autre d'abord, mais aussi pour réduire l'action de la gauche à l'aide aux étrangers. Comment éviter alors ce piège tendu ?*

Il ne faut pas hésiter à expliquer les chiffres, à avoir un discours clair et à expliquer que si les chiffres sont les mêmes, ce sont les situations humaines qui elles se sont dégradées. Il ne faut pas non plus hésiter à répondre sur les thèmes de l'insécurité que la droite lie systématiquement à la question de l'immigration. **Un participant souligne la rancœur créée par cette politique ; cela ne favorise pas l'intégration.**

L'argument du coût peut être utilisé : cette politique coûte très chère (500 000 000 euros) uniquement sur les frais d'éloignement.

Un autre militant rappelle que le rôle du PS est d'être force de dénonciation mais aussi de proposition. Il faut dénoncer l'arbitraire, rappeler notre attachement à l'égalité de tous devant la loi. Il faut proposer aussi la création d'emplois dans l'accompagnement des migrants.

>> Il faut aussi envisager l'immigration dans le cadre d'une politique européenne globale, inexistante aujourd'hui.

- *La question de l'immigration ne doit pas être un débat franco-français mais bien une question européenne. Il n'y a plus de frontières et il n'y a pas non plus de cohérence dans les politiques européennes. Existe-t-il des études comparées des effets des politiques d'immigration dans différents pays du monde ? Quel est le système qui fonctionne le mieux ?*

Réponse d'un militant: En France, l'immigration est un débat politique. En Angleterre, un candidat conservateur à la mairie de Londres a un jour tenu un discours faisant un lien entre l'immigration et l'insécurité (discours classique de la droite républicaine française). Cette prise de position a scandalisé l'opinion et le parti conservateur lui a retiré l'investiture.

La stratégie alors, et notamment pour éviter le piège tendu par Sarkozy et la droite, est peut-être de ne **pas** faire de l'immigration un débat partisan.

- *Que fait-on en tant que socialiste par rapport au débat lancé par Eric Besson sur l'identité nationale ? (au moment où s'est tenue la réunion, le débat n'était pas officiellement lancé, la question n'avait pas été posée clairement et la direction du PS n'avait pas pris de décision à ce sujet)*

Un militant met en avant qu'il y a une différence entre l'identité nationale et l'identité française. Car dans l'identité française, il y a une notion européenne, voire même internationale qu'exclut l'idée de « nation » cantonnée entre des frontières.

Julien Hartmann conclut la réunion en rappelant que l'on oublie souvent les causes de l'immigration. Que les sommes allouées pour le co-développement sont toujours très faibles. Que le lien est trop souvent fait entre immigration et insécurité, immigration et banlieue. Il reprend également l'exemple de l'Angleterre où lors d'émeutes dans certaines villes populaires du pays, il était impensable de faire le lien avec les migrants.

PS : l'agenda de la section étant très chargé, la date et l'ordre du jour de la prochaine réunion vous seront proposés ultérieurement.